

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 18 MARS 2020

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 18 mars 2020 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Madame la conseillère Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Pascal Cloutier, greffier adjoint qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

SONT ABSENTS(ES) :

Madame Johanne Anderson conseillère et Monsieur Louis Cimon conseiller

2020-03-141 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour tel que proposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

2020-03-142 DEMANDE DE SUBVENTION. FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS.

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Ville de Mercier de moderniser ses systèmes de géomatique et de ville intelligente;

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la Ville de Mercier de pouvoir exploiter à pleine capacité son logiciel de géomatique;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire pour la Ville d'acquérir une plateforme permettant de transmettre des données terrain;

CONSIDÉRANT le fonds de développement des communautés;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil autorise le dépôt de la demande d'aide financière;
- QUE ce Conseil autorise le directeur général, monsieur René Chalifoux, à signer pour et au nom de la Ville le projet présenté et toute entente qui pourrait en découler auprès du Fonds de développement des communautés.

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 02.

La deuxième période de questions a eu lieu à 20 h 06.

2020-03-143 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par le conseiller Philippe Drolet et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 06.

ADOPTÉE à l'unanimité